



**API-DOUCEUR**  
**06 62 00 38 04**

## Information parrainage ruches Entreprises saison 2019 - 2020

Le parrainage de ruches représente un réel engagement pour la préservation des abeilles et de la biodiversité.

Ce parrainage s'adresse aux entreprises souhaitant mettre en lumière leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès des salariés, partenaires et clients. Le parrainage de ruche constitue un outil de communication particulièrement efficace à intégrer dans un projet de Développement Durable : installation de ruches et repopulation des abeilles, création d'emplois, aide au maintien d'une filière en déclin... Le projet est également un nouveau levier fédérateur pour les salariés autour de la culture et des valeurs de l'entreprise. Autant de raisons d'opter pour le parrainage de ruche. Quant au coût, il demeure minime eu égard aux bénéfices engendrés sur notre société et notre planète.



### Parrainage comment ?

Parrainage de 1, 3 ou 6 ruches,  
avec possibilité de choisir la couleur parmi les teintes existantes, ou d'opter pour de nouvelles couleurs correspondant aux couleurs de l'entreprise (en option et supplément).  
Possibilité également de personnaliser la ou les ruches avec le nom et le logo de l'entreprise.

En contrepartie de l'argent versé pour le parrainage de ruches (à partir de 160 € HT pour 1 ruche par an) l'entreprise reçoit des pots de miel avec des étiquettes personnalisées et nous mettons en place, sur notre site internet, une page publicitaire relatant et mettant en valeur le partenariat réalisé.

Lors de la visite des ruches, les salariés peuvent venir découvrir l'apiculture et profiter de ce moment privilégié pour découvrir le monde merveilleux des abeilles (visite en petits groupes).

#### Contrepartie pour 1 ruche parrainée :

6 Kg de miel en pots de 250g ou 500g en fin de saison apicole.

#### Contrepartie pour 3 ruches parrainées :

25 Kg de miel en pots de 250g ou 500g en fin de saison apicole sur 2 ans, soit 12,5 Kg de miel par an.

#### Contrepartie pour 6 ruches parrainées :

50 Kg de miel en pots de 250g ou 500g en fin de saison apicole sur 2 ans, soit 25 Kg de miel par an.



Dès que le parrainage est finalisé, nous procéderons à :



- L'achat des composants de la ruche,
- L'installation de l'essaim de mars à juin suivant la saison,
- Tenir le registre d'élevage et de déclarer la ruche aux organismes concernés,
- Faire des visites d'entretien,
- Faire le suivi photos,
- Poser des hausses lors des miellées,
- Récolter le miel et à le conditionner,
- L'impression de vos étiquettes personnalisées,
- Aux visites pédagogiques.

Envisageons ce partenariat dès maintenant.

N'hésitez pas à nous téléphoner ou à nous envoyer un E-mail pour fixer un rendez-vous ou obtenir plus de renseignements sur la démarche de parrainage de ruches.

Flavien DURAND / API-DOUCEUR - 69 Grande Rue - 90330 CHAUX  
Tél. 06 62 00 38 04 - E-mail : [info@api-douceur.com](mailto:info@api-douceur.com)